



www.hamburg.de/bsb/elterninfo

Französisch

Introduction au travail parental

Les représentants de parents d'élèves



»Je suis actif au sein de différentes associations de parents d'élèves depuis plus de huit ans. Cela me permet souvent d'aider des enfants issus de l'immigration.«

»Ma principale motivation, pour le travail parental, ce sont avant tout nos enfants. Ils sont le moteur de mon enthousiasme et de mon envie de persévérer.«

»Les parents voient généralement la vie scolaire avec un regard différent. Il est important qu'ils communiquent leur point de vue. C'est le meilleur moyen d'enrichir, ensemble, la vie scolaire.«



EBRAHIM YOUSEFZAMANY

*Représentant de parents d'élèves à
l'école Bovestraße*



HÜLYA MELIC

*Représentante de parents d'élèves à
l'école Molkenbuhrstraße*



CHRISTIAN SCHUSTER

*Représentant de parents d'élèves à
l'école Hohe Landwehr*

Au fil du texte, ce symbole  vous renvoie vers la brochure **Eternratgeber – Wir reden mit!**, un guide de participation à la vie de l'école destiné aux parents d'élèves.

Le symbole  vous renvoie vers le site **www.hamburg.de/bsb/elterninfo** qui délivre des informations, conseils et documents supplémentaires.

Le symbole  se rapporte à la loi sur l'instruction publique de la ville de Hambourg.

www.schulrechthamburg.de

La présente brochure est disponible en **arabe, allemand, anglais, farsi, français et turc.**



Chers parents,

Pour que l'école remplisse sa mission de manière optimale, il est essentiel que tous participent ensemble à son organisation. L'engagement des parents est le bienvenu. Le travail des parents est toujours apprécié, p. ex. dans le cadre de la représentation de parents d'élèves. À propos, quelles sont les attributions des représentants de parents d'élèves?

La présente brochure a pour objectif de vous présenter en bref et de la manière la plus compréhensible possible les tâches et opportunités de coopération liées à la représentation de parents d'élèves au niveau de la classe.

Que font les représentants des parents d'élèves?



- Ils sont des interlocuteurs privilégiés pour tous les parents d'élèves de la classe.
- Ils représentent les intérêts de tous les parents d'élèves d'une classe.
- Ils encouragent la communication entre les parents.
- Ils informent les parents sur les thèmes actuels.
- Ils s'engagent volontairement et sans rémunération dans l'intérêt de tous.

Le travail parental est bénévole.

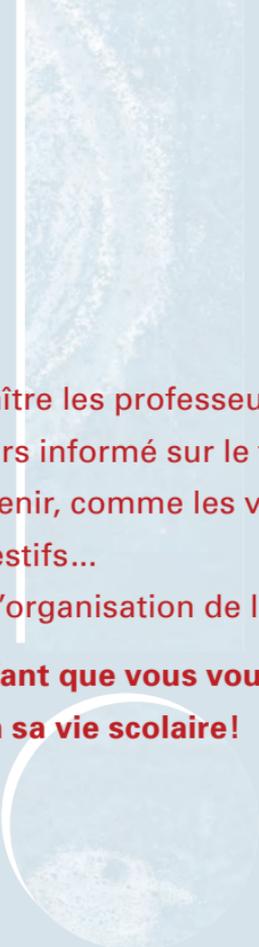


p.10

Pourquoi devenir représentant de parents d'élèves?

Le travail parental,
c'est chouette!



- 
- Pour mieux connaître les professeurs et les élèves.
 - Pour rester toujours informé sur le travail en classe et sur les projets à venir, comme les voyages scolaires ou les événements festifs...
 - Pour participer à l'organisation de la vie de la classe.

Montrez à votre enfant que vous vous intéressez de près à sa vie scolaire!

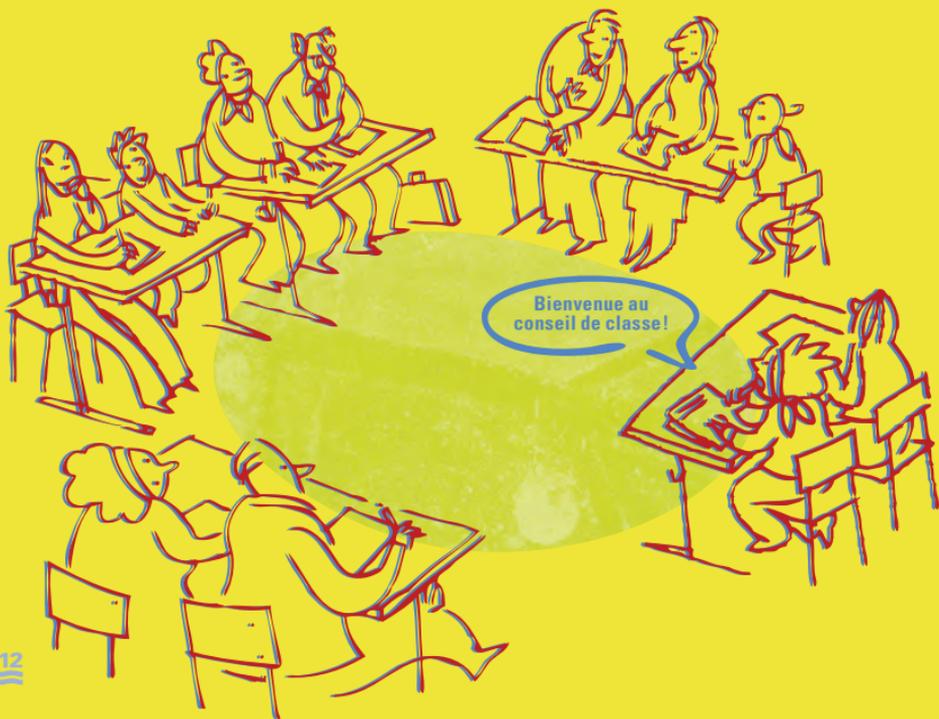
Quels sont mes tâches en tant que représentant de parents d'élèves ?



- J'organise et j'anime les réunions de parents d'élèves (§71) avec l'aide des professeurs.   p.8
- J'encourage la collaboration et les relations de confiance entre les parents et les professeurs.
- Je joue un rôle d'intermédiaire en cas de différends entre les élèves, les parents et les professeurs.
- J'élis, avec tous les représentants de parents d'élèves de l'école, le conseil des parents d'élèves (Elternrat).

Tous les représentants de parents d'élèves peuvent utiliser le matériel technique de l'école dans le cadre de leur travail de représentant.

Quelles sont les réunions auxquelles je peux participer?



- Je peux participer aux séances du conseil des parents d'élèves (Elternrat).
- Je participe aux conseils de classe :
 - aux réunions de planification selon le §61, 
 - aux conseils de discipline selon le §49, sur demande des parents. 
- Je suis informé des performances de la classe avant la conférence relative aux bulletins de notes. 

Je respecte la confidentialité des informations (§ 105).

Dois-je travailler seul ou en équipe?



- 
- Nous sommes deux représentants de parents d'élèves et deux remplaçants.
 - Nous pouvons travailler en équipe ou nous répartir les tâches.
 - Nous pouvons nous remplacer mutuellement.
 - Nous pouvons collaborer en réseau avec d'autres représentants de parents d'élèves.

Ensemble, nous pouvons atteindre des objectifs plus ambitieux.



Qui sont mes interlocuteurs en cas de questions ou de problèmes?



- Les enseignants de la classe
- Les délégués de classe
- Les représentants de parents d'élèves des autres classes
- Les responsables d'équipe
- La direction de l'école
- Les conseillers
- Le conseil des parents d'élèves (Elternrat)

Les conseillers du centre scolaire d'informations SIZ (Schulinformationszentrum) sont également disponibles pour informer et soutenir les parents.



Combien de temps dure mon mandat de représentant de parents d'élèves?

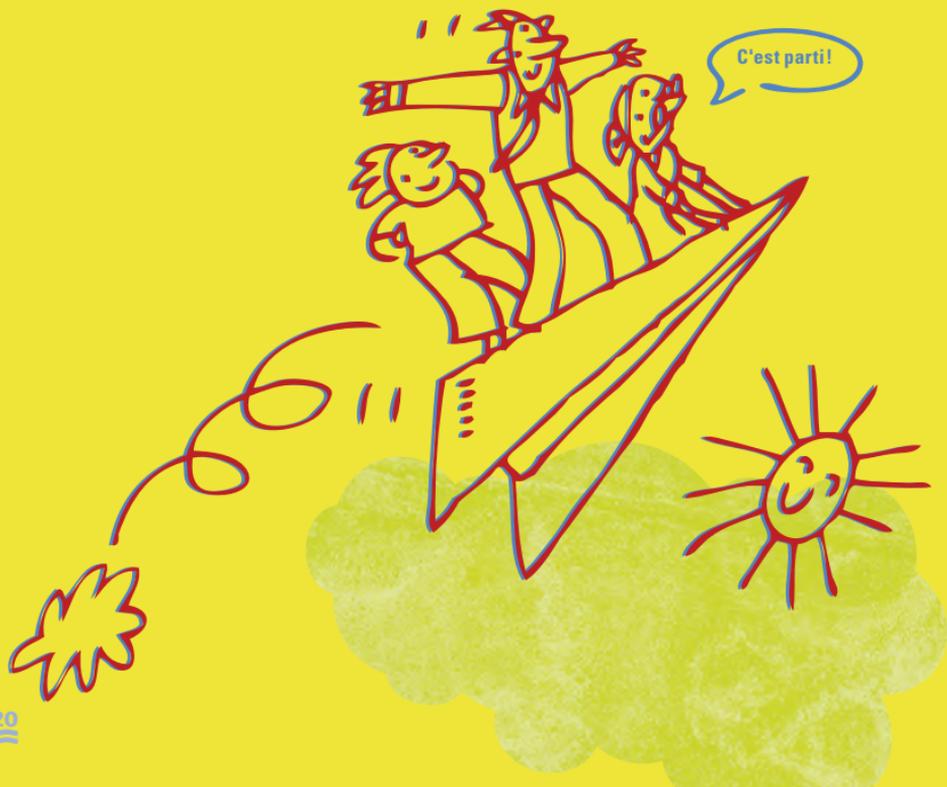
A cartoon illustration of a woman with a speech bubble and a box. The woman is drawn in red outlines, wearing a long-sleeved top and pants, and carrying a backpack. She has a speech bubble above her head containing the text 'Aussi longtemps que je le souhaite.' She is standing next to a rectangular box. A book with a plus sign and equals signs is flying out of the box. The background features large, stylized green triangles on a yellow background.

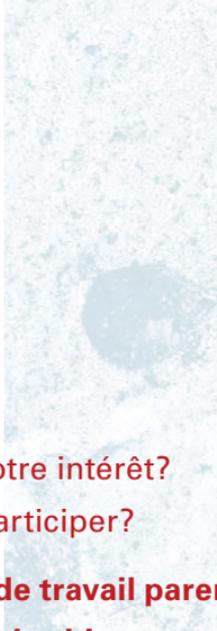
Aussi longtemps
que je le souhaite.

- Je suis élu à l'occasion de la première réunion de parents d'élèves de l'année scolaire.
- Mon mandat se termine à l'élection suivante.
- Je peux être réélu à l'occasion de la prochaine élection.   p.10, p.31
- Je peux démissionner de mon mandat.

Je peux être élu tous les ans, aussi longtemps que mon enfant fait partie de l'école.

Quand commençons-nous ?





Dès maintenant!

Nous avons éveillé votre intérêt?

Vous avez envie de participer?

Intégrez les équipes de travail parental!

Tous les parents sont les bienvenus.



CONTACTS UTILES

Elternfortbildung am Landesinstitut für Lehrerbildung und Schulentwicklung (LI)

Weidenstieg 29

20259 Hamburg

Tél. 040 428 84 26 74

www.li.hamburg.de/elternfortbildung

Beratung von Schüler- und Elternvertretungen Schulinformationszentrum (SIZ)

Hamburger Str. 125 A

22083 Hamburg

Tél. 040 428 63 28 97

www.hamburg.de/bsb/elterninfo

Elternkammer Hamburg

Hamburger Straße 31

22083 Hamburg

Tél. 040 428 63 35 27

info@elternkammer-hamburg.de

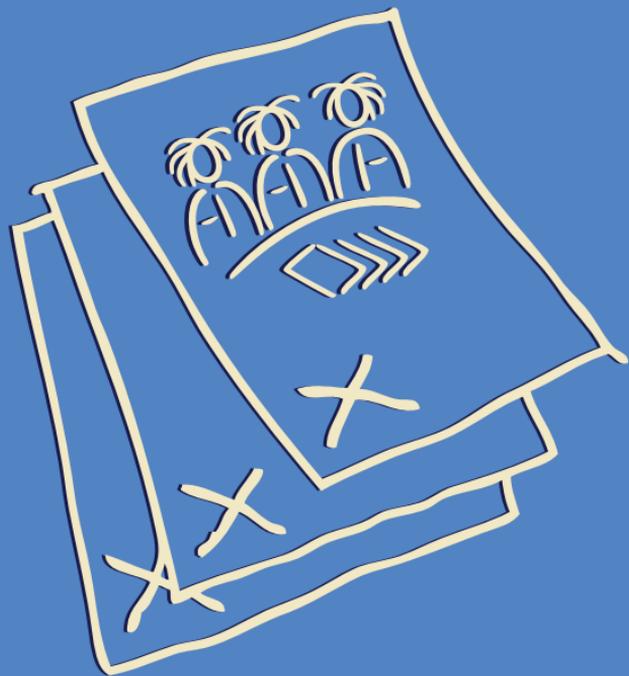
www.elternkammer-hamburg.de

Si vous souhaitez
en savoir plus...



ÉLECTIONS

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA CLASSE



Les élections ont lieu à l'occasion de la première réunion de parents d'élèves de l'année scolaire, au plus tard quatre semaines après la rentrée.

Deux représentants de parents d'élèves et deux remplaçants sont élus pour chaque classe.

Pour les niveaux scolaires sans classes spécifiques, deux représentants et deux remplaçants sont élus pour 25 élèves.

Les représentants de parents d'élèves conservent leur mandat jusqu'à la prochaine élection.

Les parents peuvent se porter candidats.

Ils peuvent également être proposés comme candidats par d'autres parents.

Les parents qui sont également enseignants au sein de l'établissement ne peuvent pas se présenter.

Deux voix sont données par élève:

les deux parents peuvent donner une voix chacun,
ou un parent peut donner deux voix.

Deux élections sont prévues:

- **l'élection des représentants des parents d'élèves**
- **l'élection des remplaçants**

En cas de partage des voix, la décision est prise par tirage au sort.



LE CONSEIL DE CLASSE SELON LE §61

RÉUNION DE PLANIFICATION



La réunion de planification a lieu deux fois par an.

Tous les sujets importants pour la classe y sont discutés, p. ex.:

- **excursions, voyages scolaires et coûts**
- **questions relatives à l'enseignement**
- **climat de classe et ambiance de travail**
- **projets**
- **volume de devoirs à la maison**
- **planification et calendrier des contrôles de connaissances**
- **évaluation des performances**
- **questions d'ordre disciplinaire**
- **règles et conséquences** . . .

Participent à la réunion de planification:

- **la direction de l'établissement**
- **tous les enseignants de la classe**
- **deux représentants de parents d'élèves**
- **à partir de la 4ème classe, deux délégués de classe**



p. 12

LE CONSEIL DE CLASSE SELON LE §49

CONSEIL DE DISCIPLINE



Le conseil de discipline délibère et prend des mesures lorsque des élèves ont commis des infractions sérieuses au règlement de l'établissement.

Peuvent être présents, sur demande des parents et de l'élève concerné,

- **les représentants de parents d'élèves et/ou**
- **les délégués de classe.**



Le médiateur affecté aux représentants des élèves est également un interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives aux mesures disciplinaires.

www.hamburg.de/ombudsperson-schueler

LA CONFÉRENCE SUR LES BULLETINS DE NOTES SELON §62

ENTRETIEN



La conférence sur les bulletins de notes évalue les performances et décide des notes de certains élèves.

Participant à la conférence:

- **la direction de l'école**
- **tous les enseignants de la classe**

Les représentants de parents d'élèves ne participent pas à la conférence sur les bulletins de notes, mais doivent être informés du niveau de performances ainsi que de l'ambiance de travail et du comportement social au sein de la classe avant la tenue de la conférence. Ils peuvent donner leur avis oralement ou par écrit à ce sujet.

Les modalités de l'entretien à l'école sont définies par le conseil de l'établissement.



L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ SELON §105

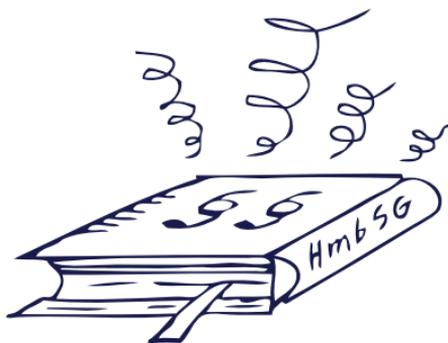
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA CLASSE



Les représentants des parents d'élèves de la classe sont soumis à une obligation de confidentialité:

- **pour toutes les affaires d'ordre personnel et disciplinaire**
- **pour toutes les autres affaires décidées en commun**

L'obligation de confidentialité doit être consignée par écrit par l'établissement.





Vous avez
envie de
participer?

MENTIONS LÉGALES

Publié par	Behörde für Schule und Berufsbildung Hamburger Straße 31 22083 Hamburg
Rédaction	Kristiane Harrendorf Andrea Kötter-Westphalen (Elternfortbildung am LI) Andreas Kuschnereit Michael Reichmann Petra Stessun Claudia Wackendorff (Elternkammer)
Conception	Esther Hartmann
Illustrations	Stefanie Clemen
Impression	Hartung Druck + Medien GmbH Hambourg, en juillet 2016